

Décision d'approbation de modèle n° 01.00.841.001.1 du 19 avril 2001

Thermomètre TESTO modèle 110

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 15 juillet 1997 modifié, relatif à la construction et au contrôle des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables

FABRICANT :

TESTO GmbH et Co. Testo-Strasse 1, D-79853 LENZKIRCH ALLEMAGNE

DEMANDEUR :

TESTO SARL, 19 rue des Maraîchers, 57602 FORBACH CEDEX

CARACTERISTIQUES :

Le thermomètre TESTO modèle 110 est destiné à mesurer la température des denrées périssables.

Il est composé d'un boîtier et d'une sonde détachable TESTO type 0614.2211. Le boîtier peut être protégé par un étui.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Etendue de mesure spécifiée : - 30 °C , + 70 °C

Echelon : 0,1 °C

Enfoncement minimal de la sonde : 1,5 cm (matérialisé par le décrochement sur le corps de la sonde)

Outre la fonction principale de mesurage, le thermomètre TESTO modèle 110 est équipé d'une fonction de test à la mise sous tension. Il n'est équipé d'aucune autre fonction.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est située sur la face avant du boîtier et elle comporte notamment les indications suivantes :

- Numéro et date de la présente décision
- Référence de la norme XPE 18-017
- Nom ou marque du fabricant
- Nom du modèle
- Numéro d'identification
- Etendue de mesure spécifiée

Chaque sonde porte le nom du fabricant, la référence du type sous forme abrégée 2211, le numéro de série et le numéro de la présente décision sous forme abrégée 01.841.001 Ces indications sont gravées sur le corps de la sonde.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de l'arrêté du 15 juillet 1997 modifié précité, les points d'essai sont :

- en vérification primitive : - 30 °C, - 20 °C, 0 °C, + 30 °C, + 70 °C
- en vérification périodique : - 30 °C, 0 °C, + 70 °C

Toute sonde du type 0614.2211 est compatible avec le boîtier. Toutefois, des erreurs maximales tolérées partielles n'ayant pas été définies, les vérifications concernent toujours l'ensemble constitué du boîtier et d'une sonde. Lorsqu'il y a plus d'une sonde il y a autant de vérifications qu'il y a de sondes livrées avec le boîtier.

Les marques de vérification primitive et de vérification périodique sont constituées par des étiquettes destructibles par arrachement, apposées sur la face arrière du boîtier.

DEPOT DE MODELE :

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 16-62 , à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine et chez le demandeur.

VALIDITE :

La présente décision à une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE :

- Photographie

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

E. TROMBONE

Annexe à la décision n° 01.00.841.001.1

Thermomètre TESTO modèle 110



